

**BAPE projet de parc éolien Grosse-Île
Mars 2026**

Bonjour,

La présente fait suite à la première partie de la consultation publique du BAPE quant au projet de construction du parc éolien Grosse-Île. Plusieurs questions soumises sont demeurées sans réelle réponse.

J'aimerais souligner que la dernière revue de littérature de l'INSPQ sur le sujet, Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023, contrairement à la précédente, appuie à plusieurs reprises sur la nécessité d'appliquer le principe de précaution. S'ils ont lu, au complet comme moi, le même document, les intervenants ne semblaient pas avoir retenu ces avertissements.

<https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/2024-04/3468-eolienne-sante-publique.pdf>

Également, au sujet des infrasons, loin d'avoir les preuves qu'ils sont inoffensifs, la conclusion la plus conservatrice possible, avec l'état actuel des connaissances, est qu'il est impossible de conclure qu'ils sont inoffensifs.

À la question combien pèsent les pales des éoliennes projetées et quelle sera leur fin de vie, reconnaissant que pour l'instant, les pales sont destinées à l'enfouissement, l'initiateur a fortement insisté sur le chiffre de 90%. 90% d'une éolienne serait recyclable. Est-ce que ce chiffre tient compte de la base qui elle, restera enfouie dans le sol? De l'huile et des composantes électriques et électroniques? Du filage enfoui et des postes de raccordements qui font partie de tout projet éolien? Ce chiffre de 90% m'apparaît surprenant, j'estime nécessaire qu'il soit réellement détaillé, si la commission ne possède pas déjà ces informations de façon pointue.

Je sollicite une modification de la zone retenue pour l'étude des impacts environnementaux. La réserve nationale de la faune de Pointe-de-l'Est, située à environ 6 km, doit être incluse, ne serait-ce que pour montrer du sérieux à la démarche d'étude. Les impacts potentiels sur cette zone sensible et d'une très grande importance pour la faune aviaire ne peuvent être ignorés ainsi.

Si le projet éolien Grosse-Île semble éloigné d'autres sur le continent, il ne demeure pas moins que les impacts sur les oiseaux migrateurs ne peut être séparés des impacts des autres développement éoliens au Québec. Un regard d'ensemble demeure pertinent.

Je comprends que les études d'impacts sont révisées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Je demeure cependant perplexe qu'il soit normal, accepté, déterminé, que les études d'impacts soient réalisées par des entreprises engagées par les promoteurs éoliens. Je ne vise pas les entreprises qui réalisent les études d'impacts, je vise bien le processus, le risque qu'implique de mêler des relations d'affaires à tout ceci. Je demande, de nouveau, s'il ne serait pas plus raisonnable que le ministère de

l'Environnement effectue lui-même les études, ou engage les entreprises pour le faire, alors que les coûts demeureraient à la charge de l'initiateur?

Au sujet du sondage prévu après la construction du parc éolien, si la perception de la population envers le parc est négative, les intervenants proposent de faire des activités de pédagogie. Vraiment! Si les citoyens vivent des inconvénients en raison du bruit, des changements au paysage, de la santé, sur l'environnement fragile des Iles-de-la-Madeleine, au sentiment d'appartenance à leur milieu de vie dont le paysage est reconnu comme exceptionnel, à la valeur marchande de leur demeure, des activités pédagogiques leur permettront de ne plus vivre ces inconvénients! Cette réponse laisse croire à un manque de considération envers les citoyens, j'ai du mal à croire que cette réponse puisse être servie et puisse être acceptée.

Qu'est-ce qui empêche l'initiateur de consulter systématiquement la population avant de déposer le projet? Les consultations publiques qui ont eu lieu ne constituent pas une consultation systématique. Une réelle consultation serait un processus beaucoup plus complet que quelques rencontres et présenterait une information exhaustive. Complète, incluant les avantages et inconvénients, les bénéfices et les coûts (environnementaux, sociaux, économiques...). Pour se faire, une diversité d'intervenants devraient participer activement aux consultations. Les initiateurs ne devraient pas être les seuls en position de donner des réponses aux questions, car évidemment, l'angle choisi risque d'être affecté par les intérêts financiers.

J'invite à consulter le rapport de recherche suivant et je précise que l'auteure est ingénieure éolien : Conditions d'un dialogue apaisé sur l'éolien au Québec, Amandine Volard, avril 2025
https://drive.google.com/drive/folders/1eJAWaapkmrDi0ADHfx_VkC0IIZXucsqz

J'habite le territoire de l'Alliance de l'énergie de l'Est et je questionne le processus par lequel des emprunts colossaux sont contractés pour investir dans le développement éolien. Les garantis sont les valeurs foncières des municipalités regroupées sous l'Alliance. Il est très difficile de savoir pour le citoyen par qui exactement sont prises les décisions, quand, dans le cadre de quelle instance...? Est-ce que tous ces emprunts fragilisent la santé financière des municipalités? Leur solvabilité? L'utilisation d'une société en commandites empêche d'avoir accès aux chiffres, alors que la transparence devrait être de mise. Les municipalités acceptent de participer à ce processus alors qu'elles ne peuvent consulter les chiffres exacts des profits, dépenses, le partage exact entre l'entreprise privée et l'Alliance, la part retenue par l'Alliance pour ses opérations, la part retenue par l'entreprise privée ou une de ses filiales pour l'entretien des éoliennes... La population des régions visées n'a pas été consultée et n'a pas donné le mandat à aucune instance que l'Alliance devienne un promoteur éolien et parle en son nom d'acceptabilité sociale.

J'invite à consulter la recherche suivante et l'article suivant:

<https://iris-recherche.qc.ca/publications/filiere-eolienne/>

<https://www.moutonnoir.com/2025/12/retourner-aux-faits-une-reponse-a-lalliance-de-lenergie-de-lest-methode-analyse-et-opinion/>

J'invite à ce que le schéma conceptuel de la prise de décision locale, à la page 46 du document Énergie éolienne et acceptabilité sociale, Guide à l'intention des élus municipaux du Québec, soit appliqué. <https://depot.erudit.org/dspace/bitstream/003298dd/1/UR-EEAS-Guide-des-elus-developpement-eolien-A-2008.pdf>. Le document en entier est fort intéressant et demeure, à ce jour et à ma connaissance, le meilleur guide à l'intention des élus.

La quantité de combustible fossile qu'il serait possible d'économiser grâce au parc éolien Grosse-Ile, selon l'initiateur, tient-elle compte des combustibles fossiles nécessaires à la fabrication et au transport de toutes les composantes des éoliennes? De l'impact de la déforestation du bois de balsa de la forêt Amazonienne, pour entrer dans la composition des pales, sur la captation carbone? De la gestion des composantes des éoliennes en fin de vie? De la transformation du site pour accueillir des éoliennes? (Pour un premier aperçu de l'impact sur le bois de balsa, voir cette page, mais j'invite à documenter le problème de la traçabilité des composantes sur l'empreinte carbone des éoliennes <https://www.sauvonslaforet.org/petitions/1255/vos-eoliennes-contiennent-elles-du-balsa-d-amazone>).

Pour accepter un projet de développement éolien au nom de la transition énergétique, il doit y avoir un plan solide, des actions concrètes qui permettront cette transition énergétique. Cet argument peut être utilisé s'il existe. Existe-t-il un plan pour la transition énergétique de l'énergie utilisée aux Iles-de-la-Madeleine ou s'agit-il, encore une fois, d'ajouter les sources d'énergie pour en augmenter la consommation?

Je vous remercie de l'attention portée à la présente

Anne Boulanger